

A.A. ARVERNE AUDIT  
SARL au capital de 50 000 Francs  
SIEGE SOCIAL : 34 Bd Joseph Girod  
63000 CLERMONT-FERRAND  
RCS : CLERMONT-FERRAND B 383 330 883

913438

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 30 AVRIL 1993**

**DECISION DE L'ARTICLE 68 DE LA LOI  
SUR LES SOCIETES COMMERCIALES APRES PERTE DU CAPITAL**

**PROCÈS VERBAL DE DÉLIBÉRATION**

Le 30 avril 1993 à 19 heures 30, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Philippe MORLAT, associé gérant.

Sont présents :

- Monsieur Jean-Philippe MORLAT, propriétaire de . . . . . 249 parts
- Monsieur Robert BARTHELEMY, propriétaire de . . . . . 249 parts
- Monsieur Jean MORLAT, propriétaire de . . . . . 1 part

Les associés présents ou représentés possèdent ensemble 499 parts.

L'assemblée réunissant les trois quarts au moins des parts sociales est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président met à la disposition des associés :

- le rapport de la gérance,
- le texte des résolutions proposées.

Le président rappelle alors l'ordre du jour :

- décision à prendre en application de l'article 68 de la loi sur les sociétés commerciales sur l'éventuelle dissolution anticipée de la société et, en cas de dissolution, nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs.

Il donne ensuite lecture du rapport de la gérance.

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, il est passé au vote.

### **PREMIERE RESOLUTION**

Après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, l'assemblée générale, statuant en application de l'article 68 de la loi sur les sociétés commerciales, prononce la dissolution anticipée de la société, à compter de ce jour.

Cette résolution est repoussée à l'unanimité.

Compte tenu du résultat de ce vote, il est constaté qu'il n'y a pas lieu de statuer sur la deuxième résolution présentée.

### **CLOTURE**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

Et il a été dressé le présent procès-verbal.

*Copie certifiée conforme*

